

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 novembre 2007**

Décision n° **B-2007-5656**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité - Approbation de la programmation 2007 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 6 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Crimier.

Absents excusés : MM. Bret, Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Buna, Muet, Duport, Polga (pouvoir à M. Reppelin), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Mme Mailler, M. Passi (pouvoir à M. Claisse).

Absents non excusés : M. Touraine, Mme Guillemot.

Bureau du 5 novembre 2007**Décision n° B-2007-5656**

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité - Approbation de la programmation 2007 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), la programmation 2007 décline les objectifs définis au sein de la convention-cadre approuvée par délibération n° 2005-2469 en date du 14 février 2005 et qui expire en décembre 2007, à savoir :

- l'amélioration du cadre de vie,
- le renforcement de la sécurité et de la tranquillité des résidents.

Pour l'année 2007, le coût global des actions définies et retenues par les partenaires concernés est estimé à un montant total de 91 521 €, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 22 764 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2007, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Saint Genis Laval pour l'année 2007 telle que figurant en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 22 764 € nets de taxes aux différents maîtres d'ouvrage.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - comptes 657 340 et 657 380 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,